



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	Guanidine hydrochloride
Code Produit	EU0045
Société	EUROMEDEX 24, rue des Tuileries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25 e.mail : <a href="mailto:research@euromedex.com">research@euromedex.com</a> Internet : <a href="http://www.euromedex.com">www.euromedex.com</a>
Numéro d'Appel d'Urgence	I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) (Catégorie 4) – H302

Toxicité aiguë (inhalation) (Catégorie 4) – H332

Irritation oculaire (Catégorie 2) – H319

Irritation cutanée (Catégorie 2) – H315

Selon la Directive 67/548/CEE, comme modifiée.

Nocif en cas d'ingestion, inhalation. Irritant pour les yeux et la peau.

#### Contenue d'étiquette

Pictogramme



Mention d'avertissement

#### Rapport(s) de risque

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation

#### Mesure(s) de prévention

P261

Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Autres dangers - aucun(e)

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

Nom : Guanidine Hydrochloride

Synonymes : Aminomethanamidinehydrochloride ; Aminoformamidinehydrochloride ; Guanidinium chloride

Formule:  $\text{CH}_5\text{N}_3 \cdot \text{HCl}$

Poids Moléculaire : 95,53 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
50-01-1	200-002-3	607-148-00-0	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2 ; Skin Irrit. 2; H302, H315, H319, H332	<=100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Faire respirer de l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de production de gaz de combustion déterminants pour les risques :

Oxydes de carbone, Ammoniaque, Gaz Hydrochlorique

Ne pas inhale les gaz de décomposition et les gaz de combustion.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Porter une combinaison protectrice.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Éviter la formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les eaux et les égouts.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. A protéger de l'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précaution pour garantir la sécurité de la manipulation

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés ou souillés.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Incompatible avec des agents oxydants

### Conditions de stockage sûres

Entreposer dans un endroit frais.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Hygroscopique

Matériaux adéquats : polyéthylène, polypropylène, téflon, verre

Matériaux inadéquats : métal

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des bases fortes, acides forts et les oxydants.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que l'utilisation des appareils respiratoires est appropriée, utiliser un masque à poussière type N95(US) ou type P1 (EN 143). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

#### Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Caoutchouc nitrile, 0.4mm, temps de pénétration >480min.

#### Protection des yeux

Protection faciale et lunettes de sécurité.

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur.

#### Protection de la peau et du corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

#### Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains immédiatement après la manipulation du produit, avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

Changer les vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Forme : Solide, Poudre cristallisée

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore

#### Données de sécurité

pH : 4,8 (200g/l) à 25 °C

Point de fusion : 186°C

Point d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Auto-inflammabilité : >600°C

Température d'inflammation de poussières tourbillonnaires : >360°C

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Densité : 1,345 g/cm3 à 20 °C

Hydro solubilité : Soluble - 2140g/l (20°C) - 2280g/l (30°C) - 2920g/l (50°C)

Coefficient de partage n-octanol/ eau : log Pow: -1,7 à env.20 °C

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Donnée non disponible

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### Conditions à éviter

Température >180-230°C, décomposition

Réaction exothermique lors de surchauffe

#### Matières à éviter

Acides forts et agents d'oxydation, lessives et alcalis

#### Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. – Oxydes de carbone, Ammoniaque, Gaz

Hydrochlorique

#### Décomposition thermique

>310 °C

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 1120 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Temps de sommeil modifié (y compris la modification du réflexe général de posture)

Effet comportemental: Excitation Diarrhée

DL50 Oral(e) - souris - 571 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Temps de sommeil modifié (y compris la modification du réflexe général de posture)

Effet comportemental: Contraction ou spasmodicité musculaire Effet comportemental: Irritabilité

CL50 Inhalation – rat - 4 h - 5,3 mg/l

#### Corrosion/irritation cutanée



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

**Peau - lapin - Irritation de la peau – 24h**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - lapin - Irritant pour les yeux (sévère irritation des yeux)

**Sensibilisation du système respiratoire ou de la peau**

Négatif

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Négatif

**Cancérogénicité**

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible

**Effets potentiels sur la santé**

**Inhalation :** Nocif par inhalation. Irrite le système respiratoire.

**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion.

**Peau :** Peut-être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

**Yeux :** Provoque une irritation des yeux.

**Signes et Symptômes d'une Exposition**

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

**Information supplémentaire**

RTECS: MF4300000

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité**

Toxicité pour le poisson : CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 1.759 mg/l / 48h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 70,2 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 33,5 mg/l - 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) - env. 7.125 mg/l - 18 h

**Persistante et dégradabilité**

Difficilement biodégradable (Méthode : OECD 301C).

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Évaluation PBT et vPvB**

Donnée non disponible

**Autres effets nocifs**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Version 2.1 Date de révision 26 juillet 2021  
Date d'impression 26 juillet 2021

## Guanidine hydrochloride

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

#### Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

#### Numéro ONU Non enregistré

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

#### Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

#### Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

#### Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

#### Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

---

### 16. AUTRES DONNÉES

---

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Irrit. Irritation oculaire

Skin Irrit. Irritation cutanée

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.